

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 31 AOÛT 2015

18 H 15

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. **Tourisme :**
 - A. Demande de subvention Contrat PISTE : Etude stratégique Tourisme
 - B. Demande de subvention Contrat PISTE : Marathon de l'Ardèche
 - C. Demande de subvention Contrat PISTE : Plan d'actions Dolce Via
 - D. Demande de subvention : Acquisition et pose de la signalétique sur la Dolce Via tronçon Le Cheylard - St Martin de Valamas
 - E. Demande de subvention : Création de supports de promotion en matière de randonnée pédestre à l'échelle du territoire Val'Éyrieux

2. **Eau / Assainissement / Voirie :**
 - A. Attribution du marché de travaux CFD tronçon Le Cheylard - St Martin de Valamas

Date de la convocation : 25 août 2015

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Philippe DESESTRES, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Raymond FAYARD

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du Pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Christian FEROUSSIER, Directeur des Pôles Culture et Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Chargée de mission Économie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter l'ordre du jour de ce Bureau de rentrée.

1. Tourisme :

Mme Carine Faure indique que, malgré la validation par délibération du contrat PISTE, le Département a demandé la prise de délibération pour chaque dossier présenté dans le contrat, objet des trois points suivants :

A. Demande de subvention Contrat PISTE : Etude stratégique Tourisme

La Communauté de communes Val'Eyrieux souhaite lancer une étude sur l'organisation touristique et l'accompagnement à la définition d'une stratégie de développement touristique et culturel.

Cette étude a été inscrite dans le Contrat PISTE du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Le montant total des dépenses subventionnables est de 23 130,00 € HT de fonctionnement.

L'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 20% des dépenses, est de 4 626,00 €.

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes HT</i>	
Etude stratégique SOMIVAL	23 130,00 €	Département de l'Ardèche <i>contrat PISTE (20%)</i>	4 626,00 €
		Autofinancement (80%)	18 504,00 €
TOTAL	23 130,00 €	TOTAL	23 130,00 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide le lancement de l'étude stratégique; autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du Contrat PISTE à hauteur de 20% du montant des dépenses

B. Demande de subvention Contrat PISTE : Marathon de l'Ardèche

Dans le cadre de la convention d'objectif, la Communauté de communes Val'Eyrieux a attribué à l'Office de tourisme du Pays du Cheylard une subvention pour l'organisation du Marathon de l'Ardèche.

Cet évènement au rayonnement départemental a été inscrit dans le Contrat PISTE du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Le montant de la subvention attribuée par la Communauté de communes Val'Eyrieux est de 5 000 € pour l'organisation de l'édition 2015.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide la participation financière de la Communauté de communes à travers la subvention attribuée à l'office de tourisme du Pays du Cheylard pour l'organisation du Marathon de l'Ardèche dans le cadre de la convention d'objectif.

C. Demande de subvention Contrat PISTE : Plan d'actions Dolce Via

Les Communautés de communes Val'Eyrieux (CCVE), du Pays de Lamastre (CCPL) et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) ont créé un comité d'itinéraire à l'échelle de la Dolce Via afin de travailler ensemble sur le développement de cette voie douce qui relie La Voulte-sur-Rhône à Saint-Agrève et Le Cheylard à Lamastre.

Pour donner du sens à cette organisation et permettre le partage de certaines dépenses communes au développement de la Dolce Via, les trois collectivités ont signé fin 2014 une convention de partenariat, qui va permettre de fixer des objectifs annuels à travers un plan d'action établi autour de 3 axes d'intervention : Infrastructures et signalisation / Services aux usagers / Promotion - commercialisation.

Ce plan d'action a été inscrit par les trois collectivités dans le Contrat PISTE du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Dans le cadre du Contrat PISTE, le montant total des dépenses subventionnables pour la Communauté de communes Val'Eyrieux est de 8 886,00€ HT de fonctionnement.

L'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 50% des dépenses, est de 4 443,00 €.

Dépenses HT		Recettes HT	
Comité 1 "Infrastructure et signalétique"	1 000,00 €	Conseil Département (50%)	4 443,00 €
Comité 2 "Services aux usagers"	6 510,00 €	Autofinancement CC Val'Eyrieux (50%)	4 443,00 €
Comité 3 "promotion - commercialisation"	16 359,85 €		
TOTAL Comité d'itinéraire	23 869,85 €		
Participation Val'Eyrieux	7 956,62 €		
Animation comité (frais salariaux chargé de mission Val'Eyrieux)	929,38 €		
TOTAL Val'Eyrieux	8 886,00 €	TOTAL	8 886,00 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide le lancement du plan d'action commun de la Dolce Via dans le cadre du Comité d'itinéraire; autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du Contrat PISTE à hauteur de 50% du montant des dépenses.

D. Demande de subvention : Acquisition et pose de la signalétique sur la Dolce Via tronçon Le Cheylard - St Martin de Valamas

Dans le cadre du projet de valorisation touristique et réhabilitation de l'ancienne voie ferrée CFD (DOLCE VIA), la Communauté de communes Val'Eyrieux souhaite équiper le troisième tronçon, du Cheylard à St Martin de Valamas (soit 8,5 km), en signalétique.

L'opération, qui s'appuie sur la charte signalétique des voies douces d'Ardèche, concerne l'acquisition et la pose de matériels de :

- signalisation directionnelle de rabattement et jalonnement
- mobilier d'accueil (RIS et TOTEM)

Le montant total des dépenses subventionnables est de 18 000,00 €HT.

L'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 80% des dépenses, est de 14 400,00 €.

Dépenses HT		Recettes HT	
Signalisation verticale de jalonnement et de rabatement		Conseil Général Ardèche (80%)	14 400,00
Fourniture	8 000,00		
Pose	3 000,00		
Mobilier d'accueil (RIS et TOTEM)		Autofinancement (20%)	3 600,00
Fourniture	5 000,00		
Pose	2 000,00		
TOTAL	18 000,00	TOTAL	18 000,00

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche à hauteur de 80% du montant des dépenses.

E. Demande de subvention : Création de supports de promotion en matière de randonnée pédestre à l'échelle du territoire Val'Eyrieux

Dans le cadre du développement des activités touristiques en faveur des sports de nature, la Communauté de communes Val'Eyrieux souhaite homogénéiser et créer de nouveaux supports de promotion en matière de randonnée pédestre à l'échelle du territoire.

Le montant total des dépenses subventionnables est de 17 500,00 € TTC de fonctionnement.

L'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 30% des dépenses, est de 5 250,00 €.

Fonctionnement			
Dépenses TTC		Recettes TTC	
Conception, des fiches, cartoguide et pochette	10 500,00 €	Autofinancement (70%)	12 250,00 €
Impression des fiches	5 400,00 €		
Impression des cartoguides	700,00 €	Conseil Général Ardèche (30%)	5 250,00 €
Impression des pochettes	900,00 €		
TOTAL	17 500,00 €	TOTAL	17 500,00 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter une subvention auprès Conseil Départemental d'Ardèche à hauteur de 30% du montant des dépenses

2. Eau / Assainissement / Voirie :

A. Attribution du marché de travaux CFD tronçon Le Cheylard - St Martin de Valamas

M. le Président rappelle au Bureau qu'il a été inscrit au budget 2015 la réalisation de l'aménagement touristique de l'ancien chemin de fer départemental pour le tronçon Le Cheylard - St Martin de Valamas.

Une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence.

La commission d'ouverture des plis propose d'attribuer ce marché :

- Lot 1 - Terrassement Voirie : à l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 620 427,01 € ht (tranche ferme) et 45 742,18 € ht (tranche conditionnelle).
- Lot 2 - Garde-corps : à l'entreprise CINTRAFIL pour un montant de 252 212 € ht.

M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de la compétence, ajoute que les travaux débiteront le 14 septembre, pour une durée prévue de 12 semaines. Une information sera faite aux riverains et aux communes concernés, qui recevront également les comptes rendus de réunions.

Il ajoute qu'il conviendra ensuite de préparer la tranche suivante d'aménagement du CFD, à savoir la partie St Martin de Valamas - Intres - St Julien Boutières - St Agrève. Une réunion est à prévoir avec le Département pour le montage du dossier et les demandes de financement.

M. Maurice Weiss indique qu'il fait le point avec les services du Département afin de pouvoir proposer des dates pour une rencontre entre Val'Eyrieux et le Département.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer le marché de travaux d'aménagement du CFD Tronçon Le Cheylard - St Martin de Valamas avec les entreprises ci-dessus désignées ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fin de la séance à 19h15.

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

